

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. INSCRIPTION

Toute inscription nécessite le renvoi du présent bulletin d'inscription dûment renseigné à :
Isabelle Briers,
SISAO Développement – Centre Affaires Avance, 1 rue de l'industrie – 74000 ANNECY – France ou par
mail : sisao@sisao.fr

2. OBLIGATIONS RESPECTIVES DES PARTIES

SISAO Développement s'engage à délivrer une prestation de formation de qualité, conformément au décret n°2015-790 du 30 juin 2015. A ce titre, SISAO adhère à la charte qualité d'AGEFOS PME (www.agefos-pme.com)

Pour chaque inscription à une action de formation professionnelle, le client reçoit une **convention de formation** établie en deux exemplaires. Ce dernier s'engage à retourner à SISAO Développement un exemplaire signé et revêtu du cachet de l'entreprise.

Si l'action de formation est entreprise à titre individuel, un **contrat de formation** professionnelle sera établi en double exemplaire conformément aux dispositions de l'article L. 6353-3 du Code du travail.

À l'issue de la formation, une facture accompagnée des feuilles d'émargement est adressée au client (et/ou à l'organisme payeur désigné par le client). Les attestations de formation et d'assiduité sont remises au stagiaire.

3. ANNULATION

Concernant les actions de formation professionnelle (L. 6313-1 du Code du travail).

- Du fait du Client :

Si un stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Seules sont dues les prestations effectivement dispensées au prorata temporis de leur valeur précisée au dit contrat.

Pour les demandes d'annulation confirmées par courrier postal moins de 10 jours avant le début de l'action de formation, ou en cas de demandes d'annulation ou d'absences survenues après le début de l'action de formation, SISAO se réserve le droit de retenir le coût total de l'action de formation.

Le montant de la TVA sera rajouté dans la mesure où ce dédit ne constitue pas un produit de la formation au sens du livre 9 du code du travail. Ce dédit ne pourra pas faire l'objet d'un remboursement des OPCA ou ne vous permettra pas de vous libérer de votre obligation de participation au titre de la formation.

Isabelle BRIERS

- Du fait de l'organisme de formation :

SISAO Développement se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants, d'annuler la prestation jusqu'à 10 jours avant la date prévue de déroulement de ladite prestation. SISAO Développement en informe le client. Aucune indemnité ne sera versée au client à raison d'une annulation du fait de SISAO Développement

4. TARIFS

Les tarifs et conditions d'organisation des actions de formation sont réalisées en application des dispositions de la partie VI du Code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue. Ils sont précisés dans l'article 1 de chaque convention ou contrat de formation professionnelle.

5. PAIEMENT

Le bulletin doit être accompagné du règlement des frais de participation:

- Par virement ou par chèque à l'ordre de Isabelle Briers
- Pour les administrations, d'une lettre valant commande.

En cas de financement par un organisme collecteur, le bulletin doit être accompagné de l'attestation de prise en charge du montant du prix de l'action de formation et le montant de ladite prise en charge.

6. DEFAUT DE PAIEMENT

En cas de défaut de paiement, quarante-huit heures après une mise en demeure restée infructueuse, la vente sera résiliée de plein droit si bon le semble à SISAO Développement.

En cas de retard ou de défaut de paiement, les sommes qui seraient dues deviendront immédiatement exigibles. Des pénalités de retard seront appliquées : 0,6 % par mois.

L'acheteur devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les honoraires d'officiers ministériels.

7. CONTENTIEUX

En cas de litige, de toute nature ou de contestation relative à la formation ou à l'exécution de la commande, et à défaut d'accord amiable qui sera dans tous les cas recherché, seul le tribunal de Annecy sera compétent.

Isabelle BRIERS

SISAO Développement - Centre Affaires Avance - 1, rue de l'Industrie - 74000 Annecy - FRANCE

Tél. +33 (0)6 63 54 87 72 - sisao@sisao.fr - www.sisao.fr

Siret 507 884 310 00032 - Code APE 8559A - URSSAF de Haute-Savoie 740 18171688 - n° enregistrement / organisme de formation : 82 74 0235574